



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CENTRE HOSPITALIER DES QUATRE VILLES

N° Spécial

07 septembre 2023

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial CENTRE HOSPITALIER DES QUATRE VILLES du 07 septembre 2023

SOMMAIRE

Avenant	Date	CENTRE HOSPITALIER RIVES DE SEINE	Page
Avenant 21	01.08.2023	Avenant à la décision n°15-01 du 3 août 2015 portant délégation de signature.	3

Avenant n° 21 à la décision n°15-01 du 3 août 2015
portant délégation de signature

Le Directeur du Centre Hospitalier des Quatre Villes,

VU le code de la santé publique,

VU l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

VU l'arrêté de la directrice générale du CNG en date du 15 avril 2015 portant nomination de M. Hubert de BEAUCHAMP en qualité de directeur du Centre Hospitalier des Quatre Villes,

VU l'article 107 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU le décret n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire ;

VU l'instruction interministérielle n° DGOS/GHT/DGFIP/2017/153 du 4 mai 2017 relative à l'organisation des groupements hospitaliers de territoire ;

VU la convention constitutive du GHT Hauts de Seine, constitué entre les établissements parties à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

VU le règlement intérieur de la fonction achats validé en Comité stratégique du GHT le 30 Juin 2017 ;

VU les conventions de mise à disposition des personnes concernées ;

CONSIDERANT le recrutement au Centre hospitalier départemental Stell de Mme Roselyne RENE-CORAIL,

CONSIDERANT le départ de Mme Céline MAGON du Centre hospitalier des quatre villes,

D E C I D E

Article 1 :

Les délégations conférées à Madame Céline MAGON DE SAINT-HELIER aux articles 2 et 3 de la décision n°15-01 du 3 août 2015, modifiée par voie d'avenants numérotés de 1 à 20, sont supprimées.

Article 2 :

Le dernier paragraphe de l'article l'article 4 de la décision n°15-01 du 3 août 2015, modifiée par voie d'avenants numérotés de 1 à 20, est ainsi rédigé :

- Mme Roselyne RENE-CORAIL, directrice adjointe à l'hôpital Stell et, en cas d'empêchement, Mme Edwige MBEUTCHA KOUAGA, adjointe des cadres à l'hôpital Stell, dûment mises à disposition du CH des Quatre Villes, à fin de signer les marchés d'un montant de moins de 25 000€ HT de leur établissement d'origine.

Article 3 :

Le reste de la décision n°15-01 du 3 août 2015, modifiée par avenants numérotés de 1 à 20, est inchangé.

Article 4 :

Le présent avenant est inscrit au registre des décisions du CH des Quatre villes, il sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine, et sera porté à la connaissance des Chefs des établissements concernés, des Trésoriers principaux concernés.

Le 01/08/2023

Le directeur

Signé

Hubert de BEAUCHAMP

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>